



BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Numéro de référence : P-CI-AAG-014

Chef de projet : C.DOLLIE

NOTE DE SYNTHÈSE DE PROJET

SUCDEN CÔTE D'IVOIRE

CÔTE D'IVOIRE

Septembre 2025

SUCDEN CÔTE D'IVOIRE	
Description du Projet	L'octroi d'un prêt (le « Prêt » ou la « Facilité ») d'un montant maximum de 100 millions d'EUR à SUCDEN Côte d'Ivoire (« SUCDEN-CI » ou la « Société ») et à sa société mère Sucres & Denrées S.A (conjointement avec SUCDEN-CI et d'autres filiales, « SUCDEN » ou le « groupe ») pour le financement de la pré-exportation, de l'exportation et de la chaîne de valeur du cacao produit de manière durable en Côte d'Ivoire (le « Projet »). Outre le financement sur ses ressources propres, la Banque prépare également un cofinancement de 25 millions d'euros auprès d' <i>Africa Growing Together</i> (AGTF) et un financement supplémentaire de 10 millions de dollars du Mécanisme de financement catalytique des PME agroalimentaires (ACFM), un fonds spécial géré par la Banque, dont l'objectif est de soutenir les PME agroalimentaires.
Client/Emprunteur	SUCDEN est un leader mondial dans le négoce de matières premières, qui se concentre particulièrement sur le sucre, le café, le cacao, l'éthanol et d'autres produits agricoles. Fondé en 1952 par Maurice Varsano, le Groupe s'est développé et est devenu une entité de renommée mondiale, avec une forte implantation dans plus de 25 localités dans le monde. Outre le négoce et la distribution de produits de base qui constituent sa principale activité, le Groupe intervient dans bien d'autres domaines, notamment i) l'agriculture et la production industrielle, ii) des activités de courtage à travers sa filiale <i>SUCDEN Financial</i> , qui offre des services internationaux de courtage de produits dérivés, notamment les métaux non ferreux, les matières premières agricoles, les devises et les lingots, et iii) une compagnie maritime, qui fournit des services de fret pour le transport de vrac sec. SUCDEN-CI, la filiale ivoirienne, détenue à 100 % par Sucres et Denrées S.A., a pour principale activité l'achat et l'exportation à partir de la Côte d'Ivoire, d'un cacao produit de manière durable.
Structure des coûts et modalités de financement du Projet	La facilité de la Banque contribuera à répondre aux besoins de financement annuels prévisionnels de SUCDEN pour ses achats de cacao en Côte d'Ivoire pour les deux prochaines campagnes, à compter de la campagne 2025/2026. Sur la base des prix en vigueur sur le marché, il prévoit un besoin de financement annuel de 600 millions d'euros pour maintenir les volumes prévus. Le groupe prévoit de lever ces fonds auprès d'un panel d'institutions financières de développement et de banques commerciales.
Rôle de la Banque et structure de financement	Octroi d'un prêt d'entreprise d'un montant maximum de 100 millions d'euros sur les ressources propres de la Banque à SUCDEN-CI et à sa société mère, Sucres et Denrées S.A., pour financer les activités de préexportation, les exportations ainsi que la chaîne de valeur du cacao en Côte d'Ivoire. En outre, la Banque prépare un cofinancement de 25 millions d'euros par l' <i>Africa Growing Together Fund</i> et un montant supplémentaire de 10 millions de dollars auprès du Mécanisme de financement catalytique des PME agroalimentaires. La Facilité aura une durée de deux ans, renouvelable une fois à la discrétion de la Banque, sous réserve de performances satisfaisantes et du remboursement intégral du prêt initial. Le financement de l'AGTF et de l'ACFM ne comportera pas d'option de renouvellement.
Secteur, marché et autres évaluations clés	Ces deux dernières années, l'industrie mondiale du cacao a connu des hausses de prix rapides et une forte volatilité, sous l'effet d'une baisse de la productivité et d'une incertitude accrue de la production en Côte d'Ivoire et au Ghana, pays représentant deux tiers de la production mondiale. Entre les campagnes 2022/2023 et 2024/2025, la production mondiale est passée à 4,63 millions de tonnes métriques (TM), soit une baisse d'environ 5 %. En Afrique de l'Ouest, les conditions météorologiques défavorables liées au changement climatique ont durement affecté la production de cacao. En conséquence, les prix mondiaux ont connu des augmentations significatives. Les cours mensuels moyens du cacao publiés par l'Organisation internationale du cacao (ICCO) sont passés de 3896 euros la tonne en janvier 2023 à 9887 euros la tonne en janvier 2024, la moyenne pour janvier 2024 atteignant 10 338 euros. Malgré la volatilité du marché, SUCDEN a conservé sa position d'acteur clé sur le marché mondial et ivoirien du cacao et a continué de réaliser d'importants investissements pour améliorer la viabilité du secteur dans son ensemble. En Côte d'Ivoire, SUCDEN-CI détient une licence délivrée par le Conseil Café-Cacao (CCC), l'organisme de régulation du marché, et dispose d'un solide réseau de coopératives et de fournisseurs, auxquels elle accorde des préfinancements pour s'approvisionner en cacao.
Alignement stratégique	Le projet contribuera aux objectifs stratégiques de la Banque visant à accélérer la croissance verte inclusive et à favoriser des économies prospères et résilientes, comme souligné dans la Stratégie décennale (2024-2033) du Groupe de la Banque. Tout d'abord, le projet s'inscrit dans le droit fil de deux priorités transversales : <i>Investir dans la jeunesse</i> et <i>Réagir au changement climatique</i> . Dans le cadre de l'initiative « <i>Investir dans la jeunesse</i> », SUCDEN forme des jeunes ruraux aux bonnes pratiques agricoles du cacao, telles que la taille, le désherbage et d'autres techniques de pré-récolte, les équipe et les emploie pour soutenir les cultivateurs de cacao engagés dans ses programmes de développement durable. Dans le cadre de l'initiative « <i>Réagir au changement climatique</i> », le projet s'inscrit dans la même logique en mettant

SUCDEN CÔTE D'IVOIRE	
	l'accent sur l'investissement dans des mesures d'adaptation au changement climatique dans les exploitations cacaoyères. Il est notamment en phase avec deux des cinq priorités opérationnelles de la Banque : Nourrir l'Afrique et Améliorer la qualité de vie des populations africaines.
Additionnalité et complémentarité	La participation de la BAD à cette transaction est un formidable atout, car elle permettra de disposer d'un instrument de financement flexible et bien structuré, répondant parfaitement aux besoins d'investissement de SUCDEN. La participation de la BAD et d'autres IFD est essentielle pour combler le déficit de financement des importants besoins d'investissement du Groupe en Côte d'Ivoire. Au-delà de l'additionnalité financière, le financement de la BAD permettra également à la Société de bénéficier de ressources concessionnelles auprès de l'ACFM, ce qui renforcera l'impact global des activités de SUCDEN dans le secteur du cacao.
Résultats en matière de développement	La mise en œuvre de ce projet devrait générer de solides résultats en matière de développement à plusieurs niveaux. Tout d'abord, cette facilité améliorera l'accès au financement des coopératives et des fournisseurs au sein de la chaîne d'approvisionnement de SUCDEN. Les agriculteurs seront ainsi assurés d'être rapidement payés pour le cacao produit, ce qui leur permettra de disposer de ressources pour réaliser des investissements visant à stimuler la productivité. Les agriculteurs bénéficieront de la part de SUCDEN, d'une formation et d'un accompagnement pour une mise en œuvre des bonnes pratiques agricoles, des techniques intelligentes face au climat telles que l'agroforesterie et, plus généralement, des pratiques durables. La mise en œuvre du projet aura également un impact positif sur les recettes publiques, avec l'augmentation des taxes payées par SUCDEN
Changement climatique	Le projet est classé dans la catégorie 2 selon le Système de sauvegardes climatiques (SSC) de la Banque. Les risques climatiques auxquels est exposée la culture du cacao sont élevés en raison de la variabilité des précipitations, de la dégradation des sols et des risques de déforestation. Les risques climatiques en ce qui concerne les activités de transformation et la logistique d'exportation sont en revanche respectivement modérés et faibles. Le projet est en phase avec les contributions déterminées au niveau national (CDN) de la Côte d'Ivoire et avec les objectifs de l'Accord de Paris à travers les mesures suivantes : promotion d'une agriculture intelligente face au climat et de techniques agroforestières, soutien au reboisement et aux pratiques de conservation des sols dans les exploitations cacaoyères, réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) grâce à une meilleure utilisation de l'énergie et à une logistique de transport à faible émission de carbone, et amélioration de la résistance des petits exploitants agricoles aux chocs liés au changement climatique.
Sauvegardes environnementales et sociales	Le projet est classé dans la <i>catégorie 2</i> , conformément au système de sauvegardes intégré de la Banque. Le système de gestion environnementale et sociale (SGES) de SUCDEN a été publié sur le site web de la Banque en février 2024. La Banque a jugé que le SGES de SUCDEN était de qualité acceptable et SUCDEN a mis en œuvre toutes les mesures correctives convenues. SUCDEN a préparé un plan de gestion environnementale et sociale pour l'accord de financement (ESMP-FA) qui a été examiné par la Banque et divulgué par SUCDEN et la Banque en août 2025.
Genre, emploi des jeunes	Le projet est classé (GEN II) selon le système de marqueur de genre (GMS) de la Banque, avec des résultats contribuant à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes (financement de petites exploitations agricoles féminines et de coopératives féminines, soutien aux femmes pour des activités génératrices de revenus et création d'emplois pour les femmes). Le projet est également aligné sur le pilier 2 (Accélérer l'employabilité et la création d'emplois pour les femmes grâce à l'amélioration des compétences) de la stratégie du Groupe de la Banque africaine de développement en matière de genre, qui couvre la période 2021-2025. La mise en œuvre de ce projet soutiendra l'initiative d'employabilité des jeunes que SUCDEN met en œuvre en partenariat avec ses clients.

Annexe : NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES)

A. Informations de base ¹			
Intitulé du projet : SUCDEN CÔTE D'IVOIRE		Code SAP ou TFMS du projet : P-CI-AAG-014	
Pays : CÔTE D'IVOIRE	Région : RDGW	Instrument de prêt : Prêt non souverain garanti	
Secteur du projet : Agriculture		Chefs d'équipe de projet : Charles DOLLIE	
Dates de l'évaluation : Du 25 au 27 juin 2025		Date d'approbation estimée : September 24, 2025	
Chargée des sauvegardes environnementales : YABI Ibouaïma/ LACAL BERESLAWSKI Julia			
Chargé des sauvegardes sociales : Sans objet			
Catégorie environnementale et sociale : Catégorie 2		Type d'opération : Opération non souveraine	Intermédiaire financier : Non
Date de catégorisation : May 14, 2025		Catégorisation dans le ISTS : May 18, 2025	Catégorisation dans le SAP : May 19, 2025
Ce projet est-il traité dans le cadre d'une riposte rapide à une crise et à une situation d'urgence ?			Non
Ce projet est-il traité en vertu d'une dérogation aux prescriptions du Système de sauvegardes intégré (SSI) ?			Non
B. Publication et suivi de la conformité			
B.1 Publication obligatoire			
Évaluation/audit/système environnemental/autres ² : [préciser, y compris le nombre]			
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) avant l'évaluation ?		Oui	
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/le client		February 19, 2024	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication		February 19, 2024	
Date de publication par la Banque		February 20, 2024	
Plan d'action pour la réinstallation ³ : [préciser, y compris le nombre]			
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) avant l'évaluation ?		S.O.	
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/le client		Click to Set the date	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication		Click to Set the date	
Date de publication par la Banque		Click to Set the date	
Plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) : [préciser, y compris le nombre]			
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) avant l'évaluation ?		S.O.	
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/le client		Click to Set the date	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication		Click to Set the date	
Date de publication par la Banque		Click to Set the date	

¹ Note : cette NOCES est annexée aux rapports/documents d'évaluation du projet avant l'approbation de la Haute Direction et/ou du Conseil d'administration.

² Y compris le PGES visé à la note de bas de page 37 du paragraphe sur l'ESP de la Banque, concernant les projets impliquant des sous-projets multiples qui sont identifiés, préparés et mis en œuvre au cours du projet ; et l'audit environnemental, le SGES, le PAB et tout autre sous-plan de l'EIES.

³ Y compris le plan de restauration des moyens de subsistance

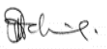
Plan de lutte contre les ravageurs ou les vecteurs (PMP/VMP) : <i>[préciser, y compris le nombre]</i>	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ?</i>	S.O.
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/le client	<i>Click to Set the date</i>
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	<i>Click to Set the date</i>
Date de publication par la Banque	<i>Click to Set the date</i>
Plan pour les populations vulnérables (PPV) : <i>[préciser, y compris le nombre]</i>	
Le document a-t-il été publié <i>avant l'évaluation ?</i>	S.O.
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/le client	<i>Click to Set the date</i>
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	<i>Click to Set the date</i>
Date de publication par la Banque	<i>Click to Set the date</i>
Plan de mobilisation des communautés riveraines (PMCR) : <i>[préciser, y compris le nombre]</i>	
Le document a-t-il été publié <i>avant l'évaluation ?</i>	S.O.
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/le client	<i>Click to Set the date</i>
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	<i>Click to Set the date</i>
Date de publication par la Banque	<i>Click to Set the date</i>
Plan de préparation et de riposte en cas d'urgence (PPRU) : <i>[préciser, y compris le nombre]</i>	
Le document a-t-il été publié <i>avant l'évaluation ?</i>	S.O.
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/le client	<i>Click to Set the date</i>
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	<i>Click to Set the date</i>
Date de publication par la Banque	<i>Click to Set the date</i>
Plan de gestion des déchets dangereux/médicaux (PGDD) : <i>[préciser, y compris le nombre]</i>	
Le document a-t-il été publié <i>avant l'évaluation ?</i>	S.O.
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/le client	<i>Click to Set the date</i>
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	<i>Click to Set the date</i>
Date de publication par la Banque	<i>Click to Set the date</i>
Notification aux populations riveraines :	
Le document a-t-il été publié <i>avant l'évaluation ?</i>	S.O.
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/le client	<i>Click to Set the date</i>
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	<i>Click to Set the date</i>
Date de publication par la Banque	<i>Click to Set the date</i>
Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) de l'Accord de financement⁴	
Le document a-t-il été publié <i>avant l'évaluation ?</i>	Non
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/le client	August 26, 2025
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	August 27, 2025
Date de publication par la Banque	August 27, 2025
Si les lois du pays ne prévoient pas la publication de l'un ou l'autre des documents ci-dessus, veuillez en expliquer la raison :	

⁴ Comme indiqué dans la section III.2.3 de la Politique environnementale et sociale (PES) de la Banque.

B.2. Indicateurs de suivi de conformité	
Un calendrier, un budget et des responsabilités institutionnelles claires, donnant satisfaction, ont-ils été établis pour la mise en œuvre des mesures relevant des politiques de sauvegarde ?	Oui
Les coûts liés aux mesures environnementales et sociales, y compris ceux relatifs au fonctionnement du mécanisme de règlement des plaintes, ont-ils été inclus dans le coût du projet ?	Oui
Le montant total requis pour la mise en œuvre intégrale du programme de réinstallation des personnes affectées, tel qu'estimé dans le budget du projet, a-t-il été mobilisé de manière efficace et entièrement obtenu ? ⁵	S.O.
Le système de suivi et d'évaluation du projet comprend-il le suivi des impacts et mesures de sauvegarde liés aux politiques en matière de sauvegardes ?	Oui
Des modalités de mise en œuvre satisfaisantes ont-elles été convenues avec l'emprunteur, et correctement répercutées dans les documents juridiques du projet ?	Oui
A. Validation	

Le projet est-il conforme aux prescriptions en matière de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque et peut-il être soumis pour approbation ?

Oui

Préparé par	Nom	Signature	Date
Chargée des sauvegardes environnementales :	YABI Ibouaïma/ LACAL BERESLAWSKI Julia		August 28, 2025
Chargé des sauvegardes sociales :	Sans objet		
Chef d'équipe de projet :	Charles DOLLIE		August 28, 2025
Soumis par			
Directeur sectoriel :	Richard Ofori-Mante		28 août 2025
Approuvé par			
Directeur, SNSC :	Pour ISSA Maman-Sani	 OIC	29 août 2025

⁵ Si un plan d'action pour la réinstallation n'est pas requis alors même qu'une ou plusieurs EIES ont été publiées, prière de joindre une image/photo de la zone/du site/du paysage afin de prouver que le terrain est libre de toute servitude (une simple déclaration ou lettre de l'emprunteur ne suffit pas), en plus de la déclaration de l'emprunteur indiquant qu'il s'agit d'un terrain relevant du domaine de l'État ou appartenant à un client.